

Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur la gestion de l'année 2012

Préavis 003/2013

I. Généralités

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

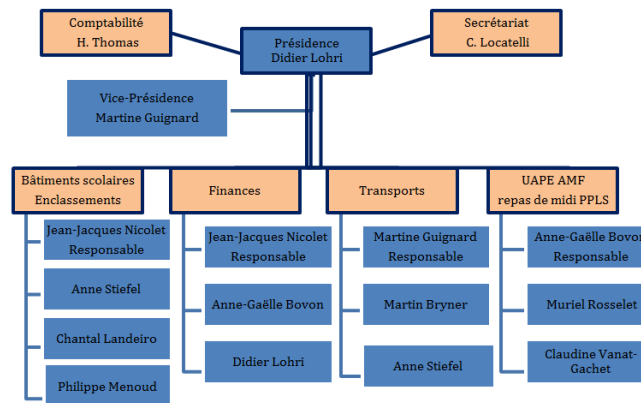
Conformément aux dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les Communes (art. 93 b), l'article 92 du règlement du conseil communal, le Comité de Direction CoDir a le plaisir de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2012.

Le CoDir s'est réuni à 21 reprises pour traiter des affaires courantes de la problématique scolaire de nos villages entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 novembre 2012.

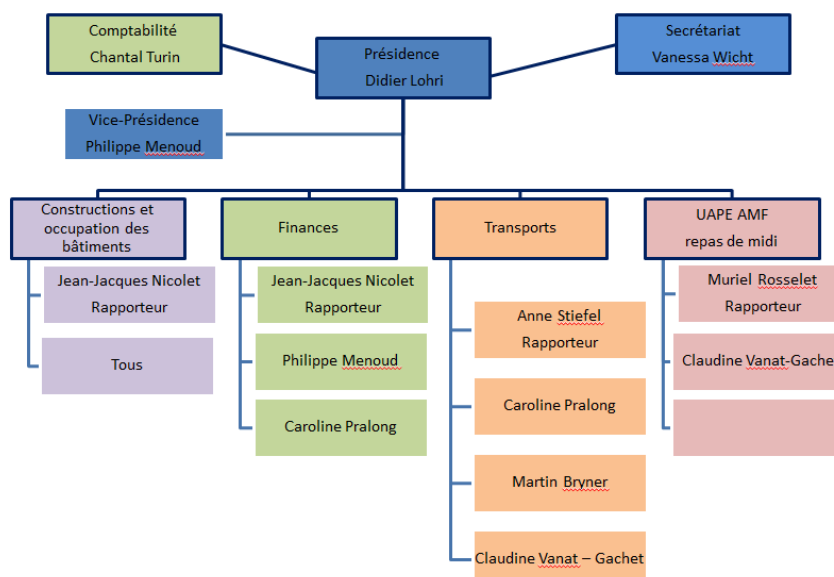
Composition du CoDir :

Après les élections communales de juillet 2011, la composition du Comité de Direction a été de nouveau modifiée en cours d'année 2012.

Ancien :



Nouveau :



Les membres suivants ont quitté leur fonction. Il s'agit de :
 Madame Martine Guignard de Vich et Vice –Présidente.
 Madame Anne – Gaëlle Bovon-Abbet de Saint-George.

C'est avec une certaine émotion que nous avons pris congé de nos collègues et avons eu, à plusieurs occasions, loisir de les remercier du travail accompli au sein de notre Association.

La Commune de Saint-George a délégué Madame Caroline Pralong et la Commune de Vich a nommé Madame Ipek Trigg. Nous leur souhaitons la bienvenue dans le Comité de Direction de l'AISE.

Population scolaire

Le CoDir est au service de 1167 élèves au 25 août 2012 contre 1135 au 31 décembre 2012. Vous trouverez à plusieurs reprises les répartitions de ce nombre d'élèves.

Préavis du CoDir

Au cours de l'année 2012, l'autorité exécutive a présenté 7 préavis au Conseil Intercommunal lors des séances suivantes :

Séance du 25 avril 2012 :

- | | |
|-----------------------|---|
| Préavis N° 001/2012 : | Comptes de l'année 2011. |
| Préavis N° 002/2012 : | Comptes de l'année 2011 de l'enveloppe pédagogique. |
| Préavis N° 003/2012 : | Gestion de l'année 2011. |
| Préavis N° 004/2012 : | Demande d'une enveloppe extrabudgétaire pour la pose de bâtiments provisoires sur le site de Begnins. |
| Préavis N° 005/2012 : | Demande d'achat de mobilier pour le secondaire. |

Conclusions de la séance du 25 avril 2012:

- Approuvé le préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2011 – préavis N° 001/2012.
- Approuvé le préavis du Comité de Direction sur les comptes de l'année 2011 de l'enveloppe pédagogique – préavis N° 002/2012.
- Approuvé le préavis du Comité de Direction sur la gestion de l'année 2011– préavis N° 003/2012.
- Refusé le préavis du Comité de Direction concernant la demande d'une enveloppe extrabudgétaire pour la pose de bâtiments provisoires sur le site de Begnins – préavis N° 004/2012.
- L'objet du préavis N° 005/2012 étant lié au préavis N° 004/2012, celui-ci n'a pas été traité.
- Élu les membres pour le Conseil d'Etablissement.

Séance du 6 juin 2012 :

- | | |
|-----------------------|---|
| Préavis N° 006/2012 : | Demande d'une enveloppe extrabudgétaire pour la pose de bâtiments provisoires sur le site de Begnins. |
| Préavis N° 005/2012 : | Demande d'achat de mobilier pour le secondaire. |

Conclusions de la séance du 25 avril 2012:

- Approuvé le préavis du Comité de Direction concernant la demande d'une enveloppe extrabudgétaire pour la pose de bâtiments provisoires sur le site de Begnins – préavis N° 006/2012.
- Approuvé le préavis du Comité de Direction concernant la demande d'achat de mobilier pour le secondaire – préavis N° 005/2012.

Séance du 27 septembre 2012 :

Préavis N° 007/2012 : Budget 2013 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Conclusions de la séance du 27 septembre 2012:

- Approuvé le préavis du Comité de Direction concernant le budget 2013 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis N° 007/2012.

Procédure de mise à l'enquête de nouveaux locaux provisoires

La CoDir a transmis à la Commune de Begnins une demande de mise à l'enquête pour la pose de trois nouveaux éléments modulables à Begnins.

Faits marquants en 2012

Note : les faits sont relevés par rubrique dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements, ayant un caractère, d'intérêt public sont relatés; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée.

Janvier 2012

Suite à l'interprétation de « l'invalidité » de nos statuts, la Direction des Ecoles a interpellé la DGEO sur le fait qu'un problème de communication rendait détestable l'ambiance de travail entre le CoDir et la Direction de l'Esplanade.

La Préfecture est appelée à intervenir.

Extrait de procès-verbal :

Madame le Préfet rappelle à tous les membres de cette séance qu'ils sont réunis ce jour car un malaise s'est installé au sein de l'AISE. Le directeur a saisi la DGEO en précisant qu'il ne sera pas présent pour préparer une nouvelle rentrée dans de telles conditions et souhaite qu'il soit rappelé que l'enclassement appartient uniquement à la direction comme le dit l'article 54 de la loi sur les Communes.

Une séance réunissant les Syndics des dix Communes s'est déroulée en présence de la Préfecture pour expliquer les visions de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade et tenter de répondre aux questions importantes de l'Association.

Vous pouvez vous procurer la présentation de cette séance auprès du secrétariat de l'AISE.

La discussion des locaux supplémentaires pour l'administration et la salle des maîtres est abordée avec la Direction des Ecoles.

Demande de la Direction pour installer trois éléments modulaires supplémentaires à Begnins pour la rentrée scolaire 2012-2013.

Février 2012

Reprise des discussions sur le Conseil d'Etablissement, il manque toujours les représentants de la Société Civile pour convoquer les élections.

Suite à la visite de la Préfecture au mois de janvier, dans un flou absolu et contradictoire, Madame le Préfet a fait pression pour qu'un bureau du Comité de Direction se mette en place. Le but de ce bureau consistait à établir un dialogue entre le Directeur de l'Esplanade et le Comité de Direction de l'AISE.

Ce bureau a été constitué de Mesdames Claudine Vanat-Gachet, Muriel Rosselet et Monsieur Jean-Jacques Nicolet.

Mars 2012

La pose d'éléments modulaires supplémentaires pose problème à la Commune de Begnins. Il faut trouver un terrain susceptible d'accueillir ces constructions provisoires. Dans un 1^{er} temps, le gazon de l'Esplanade n'est pas retenu. Dans une seconde version, la Commune de Begnins accepte que les éléments modulaires soient posés sur le gazon mais la Commune fixe un délai de 2 ans maximum à l'utilisation de cet espace.

Le projet de construction appelé « Maison Jaune » va démarrer et, de ce fait, il sera disponible selon le planning dès l'été 2014.

Des discussions sur le mode de propriété de la « Maison Jaune » débutent sans qu'un accord soit trouvé. Les possibilités d'un droit de superficie et de PPE sont échafaudées.

En conclusion, la Commune de Begnins présentera seule le projet à son Conseil Communal.

La Commune de Begnins ne désire pas transférer le bâtiment scolaire de l'Esplanade et sa dette à l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

Engagement de Madame Chantal Turin comme boursière, en lieu et place de Madame Hélène Thomas. Que cette dernière soit remerciée de son engagement au sein de notre Association.

Avril 2012

Demande d'une salle supplémentaire à Bassins par la Direction des Ecoles.

Décision formelle du CoDir d'accepter une classe de plus à Bassins selon la demande de la Direction des Ecoles.

Le CoDir de l'AISE n'a pas reçu de la part de la Direction de projection d'enclassement ce qui complique l'organisation des transports pour la rentrée scolaires 2012-2013.

Les tarifs de vacations du Conseil d'Etablissement sont validés :

Membres du Conseil d'Etablissement:	jeton de présence à CHF 30.00 par séance.
Président :	200.00 CHF par séance + CHF 40.00 heure.
Secrétaire:	CHF 40.00 heure.
Commissions :	CHF 30.00 heure.

Respect des dates pour le bouclage des comptes suite aux différentes remarques de 2011.

Séance PPLS à Gland afin d'annoncer l'agrandissement de l'antenne de la Commune de Trélex pour le service PPLS.

Mai 2012

Discussions avec la Commune de Begnins au sujet de la construction de la « Maison Jaune » et de son mode de financement. La Commune de Begnins reste seule maître de l'ouvrage et propriétaire. L'AISE ne financera pas le 2^{ème} étage de cette construction.

Le CoDir accepte que la Commune de Begnins mette à disposition le réfectoire et/ou les locaux contre un financement respectant les règlements des statuts primaire et secondaire au prorata des surfaces de planchers utilisés.

Le CoDir de l'AISE mettra au budget de fonctionnement les frais de location de la cantine secondaire.

Proposition de présenter à nouveau un préavis pour les éléments modulaires à Begnins suite au refus du Conseil Intercommunal sur l'utilisation des locaux existants.

Nomination des 2 délégués PPLS à Trélex : Messieurs Jean-Jacques Nicolet et Didier Lohri.

Les rapports avec la Préfecture ne s'améliorent pas. Des informations sortent du CoDir et sont mal interprétées. Le Président rappelle que la Commune de Bassins a pris un avocat pour savoir si oui ou non les statuts sont valides.

La demande tardive de la Direction a nécessité la présentation d'un préavis extrabudgétaire pour la création d'une classe à Bassins.

Mise en place d'un site INTERNET de l'AISE. L'adresse est la suivante www.aise-vd.ch

Le CoDir reçoit un courrier de la Commune de Le Vaud au sujet de l'irrespect des statuts pour attribuer l'ouverture d'une classe sans passer par le Conseil Intercommunal.

Voici un exemple pratique de la situation que doit gérer le CoDir :

Demande d'enclassement 2012-2013 transmis par la Direction des Ecoles :

Begnins, le 21 mai 2012

Monsieur le Président,

Comme présenté lors de la dernière séance du Codir, voici les prévisions d'enclassement pour l'année 2012-2013.

Vous constaterez qu'une classe supplémentaire est nécessaire sur les hauts. Idéalement, cette classe devrait se situer à Le Vaud.

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir analyser cette demande et d'y donner suite dans les meilleurs délais afin que nous puissions finaliser l'enclassement.

En effet, cette procédure ne pourra se boucler que lorsque nous aurons tous les locaux à disposition. Nous pourrons ensuite attribuer des élèves à des classes.

Juin 2012

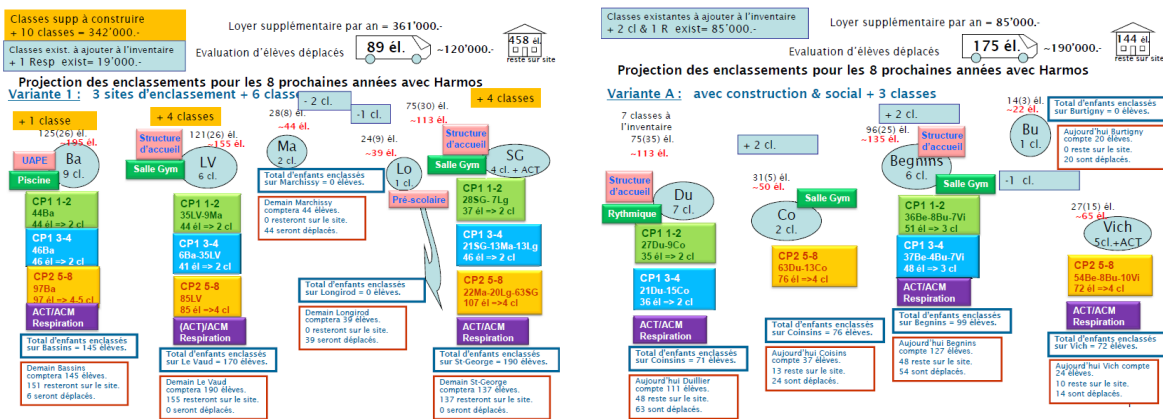
Position du CoDir face à la Préfecture de Nyon et au sujet de la classe demandée par la Direction des Ecoles à Bassins.

7. COURRIEL DE MME LE PREFET CONCERNANT LA CREATION D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE A BASSINS

En date du 15 juin, Madame le Préfet a envoyé un courriel à la commune de Bassins, à sa municipalité, à sa présidente du conseil communal, à sa commission de finances ainsi qu'à sa commission d'urbanisme. Ce courriel rédigé sur des bases mensongères discrédite le syndic de Bassins et conteste le préavis que la municipalité doit présenter aux conseillers communaux. Monsieur Lohri met en copie tous les membres du CoDir. Mme Guignard réagit sans attendre, par courriel au Codir en date du 16 juin mentionnant les décisions prises par le Codir et demandant à ce que le CoDir soutienne son Président et envoie un courrier rectificatif à la Présidente du Conseil communal de Bassins. Monsieur Lohri quitte la salle pour permettre aux membres du Codir de débattre en toute liberté. Le CoDir s'insurge sur les propos diffamatoires et erronés contenus dans ce courriel, accepte sans hésitation la proposition de Mme Guignard. Un courrier sera préparé

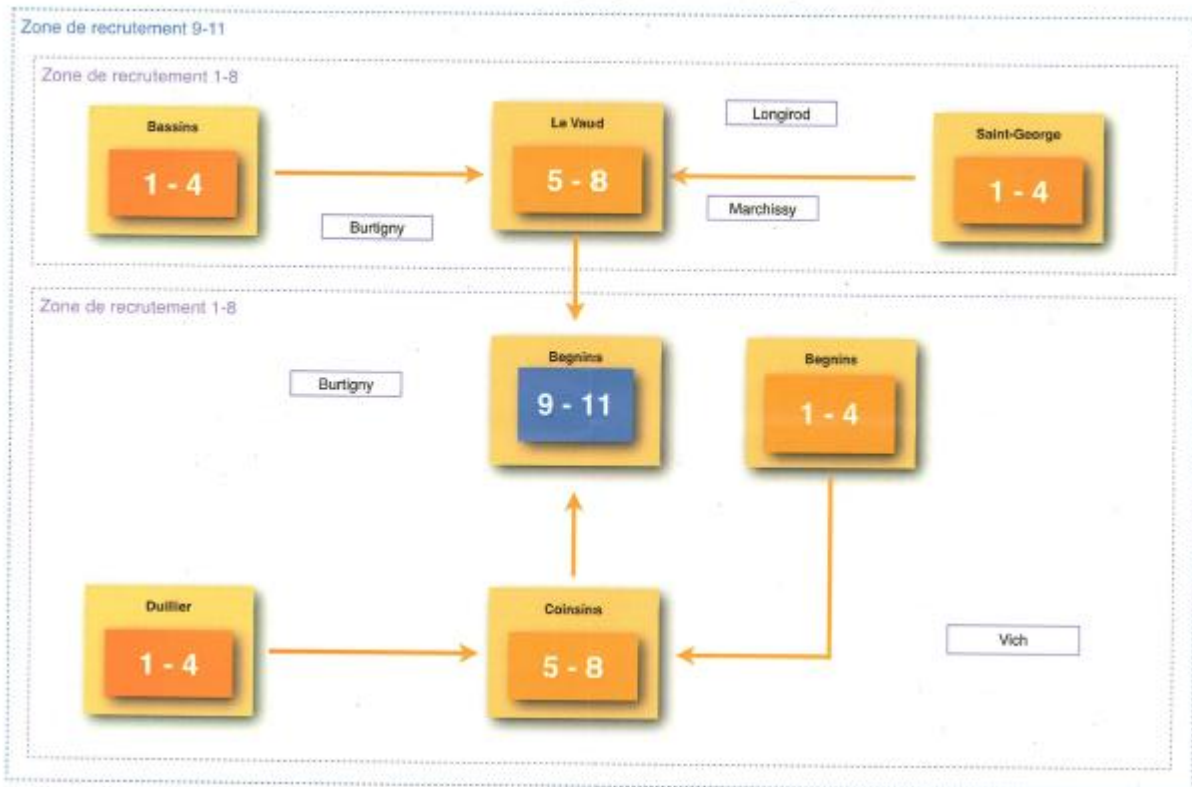
Madame le Préfet s'est récusée du dossier AISE.

Refus de la Direction des Ecoles de notre projet Harmos.



Proposition de la Direction par rapport à Harmos

Plan HarmoS - EPS Begnins - Rentrée 2015



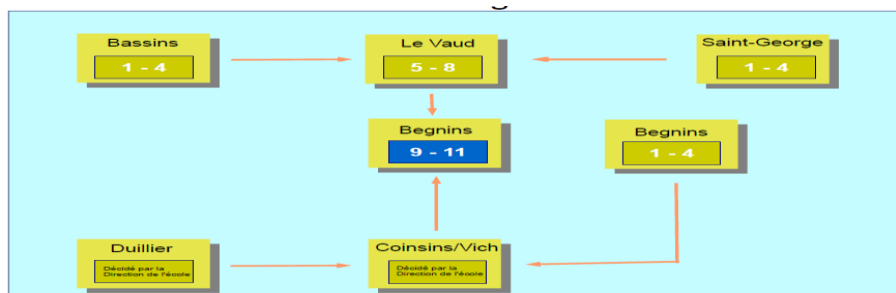
Le plan HarmoS – Rentrée 2015 tel que présenté par la DGEO remet en question la décision de construire 4 classes à Saint-George et 4 classes à Le Vaud. Selon la Direction, il n’y aura pas assez classes à Le Vaud et un risque de ne pas utiliser toutes les classes à St-George. Quant à la prévision de fermer l’école de Vich, cela soulèvera une polémique au sein de la population de Vich. Un chantier de construction pour accueillir environ 200 à 250 habitants va s’ouvrir prochainement sur cette commune. Du point de vue financier et des statuts, la vision de la Direction des écoles sera difficile à faire passer dans les conseils communaux de l’association. La discussion devient statique car chaque partie défend sa projection du lieu géographique de mise à disposition des locaux scolaires. Un consensus devra être trouvé si on veut avancer. Avant l’arrivée de la Direction des écoles, le bureau Codir mentionné dans le courrier de la DGEO dément formellement son implication, ajoute que ses membres ne prennent pas de décisions au nom du Codir.

La parole n’étant plus demandée, la Direction quitte la salle 10h10.

Début des discussions entre la Commune de Begnins et la Direction des Ecoles au sujet de l’extension de la salle des Maîtres de l’Esplanade.

Juillet 2012

Plan Harmos accepté par le CoDir et envoyé le 9 juillet à la Direction



02/07/2012

Assermentation de Madame Ipek Trigg de la Commune de Vich.

Mise en route de la mise à l'enquête des éléments modulables de Begnins et début des travaux.

Refus de prendre en charge les frais financiers des heures d'utilisation par l'école du terrain synthétique de Begnins.

Le CoDir enregistre que la Commune de Le Vaud met à disposition de la Direction des écoles un élément modulaire pour la rentrée 2012-2013. Et envoie le 9 juillet 2012 à la Direction des écoles un courrier qui mentionne la mise à disposition de deux classes une à Le Vaud et une à Bassins.

Suite à des réclamations faites par la Direction par rapport à l'éclairage insuffisant permettant d'assurer la sécurité des élèves durant les leçons de natations, les réglages de la lumière dans le bassin de la piscine de Bassins ont été effectués en présence de Monsieur Tardy Doyen responsable des sports à l'Esplanade et Monsieur Swiesen de la DGEO.

Août 2012

Le CoDir a reçu la projection HarmoS 2015 de la part de la Direction des écoles.

Passage au mode de paiement mensuel de la part de la facture de l'enveloppe pédagogique et des intérêts de la dette du bâtiment de l'Esplanade.

Acceptation du financement d'un montant annuel de CHF 14'000.00 pour l'utilisation du terrain synthétique de Begnins soit l'équivalent de 14 périodes d'éducation physique.

Les trois nouveaux éléments modulaires à Begnins sont mis à disposition de la Direction des Ecoles pour la rentrée scolaire.

Le CoDir accepte l'utilisation de deux salles de classes par la Commune de Duillier pour ses propres besoins. Les frais seront déduits de la participation des Communes. Ceci est valable pour l'année scolaire 2012-2013.

Le CoDir aligne la période de congé maternité à 16 semaines sur les contrats de travail.

Première séance du Conseil d'Etablissement le 30 août 2012.

Septembre 2012

Discussion au sujet de la présence de l'AISE lors des soirées d'information destinées aux parents.

Transports organisés pour l'éducation physique d'une classe d'élèves secondaires de Begnins à Coinsins sans consultation préalable du CoDir.

Demande du CoDir, à la Direction des Ecoles, d'un plan d'occupation des salles de tous les bâtiments scolaires ainsi que des effectifs détaillés.

Octobre 2012

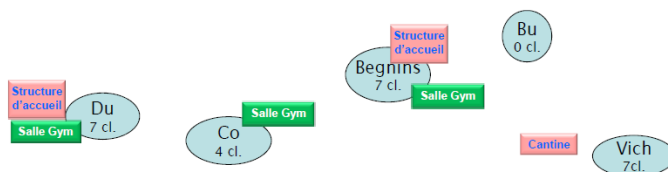
Changement du logiciel informatique de comptabilité.

Début des travaux sur la méthode de calcul des loyers des bâtiments scolaires de l'AISE et des Communes.

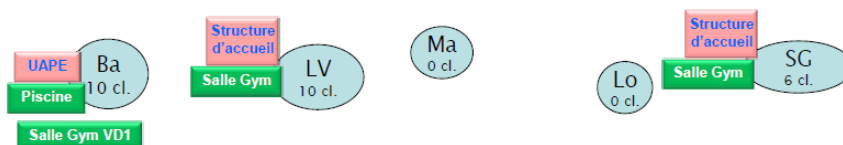
Novembre 2012

Discussions et dispositions validées par le CoDir au sujet de l'enclassement Harmos 2015 et futur.

Locaux à disposition pour Harmos rentrée 2015



Locaux à disposition pour Harmos 2015



Mise à jour de la convention des transports.

Mise à disposition des locaux de l'Esplanade à l'Ecole de Musique de Nyon en fonction de la nouvelle Loi sur les Ecoles de Musique.

Suppression du bureau du CoDir et retour de la Direction des Ecoles aux séances du CoDir.

Election des parents au Conseil d'Établissement.

Décembre 2012

Engagement de Madame Diane Brack à la fonction de surveillante du service repas de l'AISE au 1^{er} décembre.

Mise en place et réflexions du concept de gestion des déchets à l'Esplanade suite à l'introduction de la taxe au sac à Begnins.

Changement des horaires de transports publics importants qui a engendré une modification des horaires pour le secondaire soit un début des cours à 7h40 au lieu de 8h10.

Rapport 2012 du Dicastère des Finances de l'AISE

Début janvier 2012, Madame Chantal Turin a remplacé Madame Hélène Thomas puis a été engagée par l'AISE au 1^{er} mars 2012.

Les grandes tâches auxquelles nous nous sommes attelés:

1. La réorganisation du plan comptable. Par son expérience, Madame Turin a mis en évidence les améliorations logiques et les simplifications qu'il fallait apporter au plan comptable de l'AISE. Celui-ci est à la fois plus simple à utiliser, plus lisible et simplifie la compréhension des comptes.

2. La clarification du calcul des loyers : Ce point avait été demandé par la fiduciaire.

Toutes les informations nécessaires ont été obtenues des communes. Dorénavant, les calculs seront effectués par la boursière de l'AISE. Ceci décharge les boursières et boursiers communaux et garantit un traitement équitable de toutes les Communes.

Certaines Communes présentent une différence importante entre le budget et le montant final comptabilisé. Ceci s'explique par le fait que le budget a été calculé sur des montants initiaux erronés.

Le trafic des paiements est optimisé par l'impression de BVRs en pied de facture et la comptabilisation automatique des encaissements.

Au niveau de l'infrastructure, un serveur HP N40L a été installé. Il permet aux membres du CoDir et à la boursière d'accéder aux données et aux logiciels de comptabilité et de facturation depuis n'importe quel ordinateur en mode terminal server. Les sauvegardes sont automatiques et utilisent un service de la société Arcplace à Zürich. De cette façon, les données se trouvent à deux endroits différents.

Nous constatons au final une augmentation des charges d'environ CHF 80'000.00, due principalement aux traitements du personnel et du comité de direction ainsi qu'à l'intégration de l'enveloppe pédagogique dans les comptes de l'AISE.

L'augmentation due à l'installation de trois classes en éléments modulaires est modérée par une nette diminution des coûts des transports.

L'équipement de ces classes n'a pas d'influence puisque pris sur le compte de réserve du mobilier.

Tableau des collaborateurs de l'AISE 2012

Administration		
Madame	Vanessa WICHT	Secrétaire
Madame	Chantal TURIN	Boursière
Cantine secondaire		
Monsieur	Philippe MARGUERAT	Surveillant
Madame	Marinette STAHL	Surveillante
Madame	Maria RIBO	Surveillante
Madame	Aline TURIN	Surveillante
Madame	Diane BRACK	Surveillante
Devoirs surveillés		
Madame	Francine ISCHI	Surveillante

II. BATIMENTS – Membres du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012 : M. Jean-Jacques NICOLET responsable, M. Philippe MENOUD, Mme Chantal LANDEIRO et Mme Anne STIEFEL

Membres dès le 1^{er} septembre 2012 : Tous les membres du CoDir.

Rapport 2012 du Dicastère des Bâtiments de l'AISE :

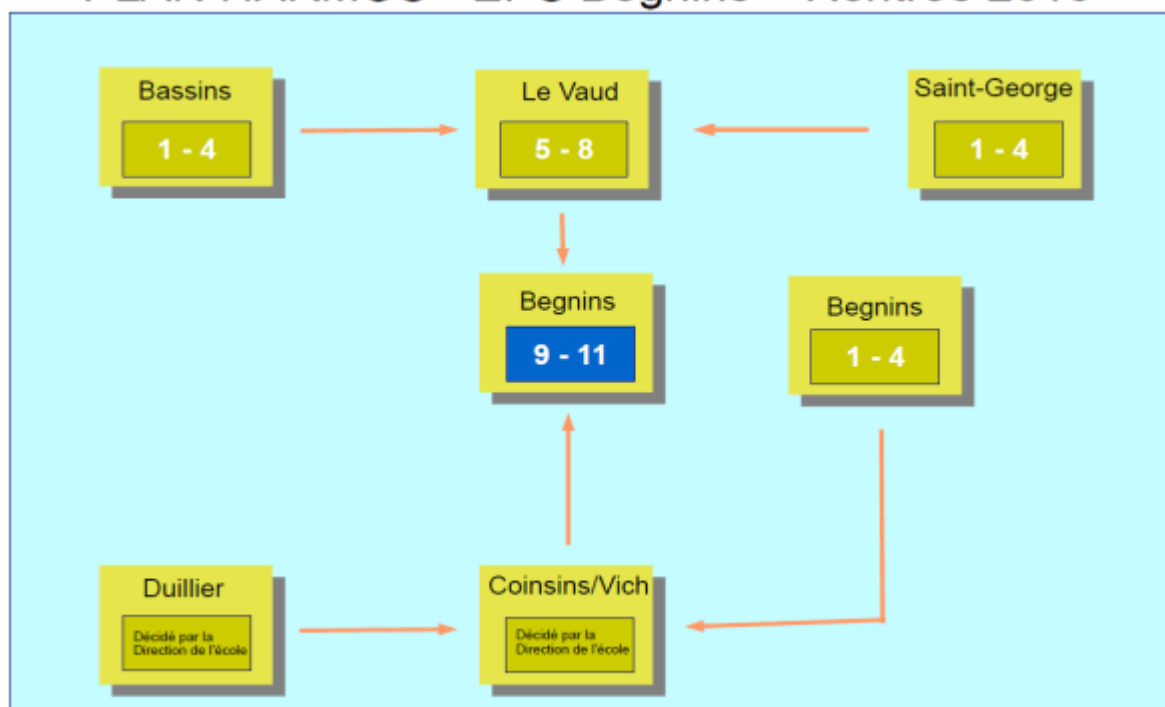
La première partie de l'année a été consacrée à l'implantation de trois classes en éléments modulaires sur la pelouse de la Commune de Begnins qui se trouve devant le Collège de l'Esplanade.

Malgré des difficultés qui ont entraîné un dépassement du budget, l'opération s'est soldée par un succès et les classes ont été livrées juste avant la rentrée scolaire.

Parallèlement, en relation avec le Bureau du CoDir, sans qui cela n'aurait pas été possible, des discussions ont eu lieu avec la Direction afin de définir des pôles HarmoS qui conviennent à la fois au CoDir et à la Direction de l'école.

Plan accepté et envoyé à la Direction par le CoDir le 9 juillet 2012 :

PLAN HARMOS - EPS Begnins – Rentrée 2015



02/07/2012

Le 5 novembre 2012 le CoDir s'est réuni afin de décider le nombre de classes nécessaires sur les différents sites scolaires en lien avec le plan ci-dessus.

A la rentrée d'août, suite au départ de Mme Martine Guignard une refonte des dicastères a été nécessaire.

Le Dicastère des bâtiments s'est trouvé dissout, il n'y avait plus de responsable puisque tous les membres du CoDir en faisaient partie.

Jusqu'à fin décembre 2012, les achats pour les classes ont été effectués par M. Jean-Jacques Nicolet après avoir été votés par les tous membres du CoDir.

L'accès aux éléments modulables a été amélioré et des paratonnerres ont été installés pour la sécurité des élèves.

III. TRANSPORTS – Membres du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012 : Mme Martine GUIGNARD responsable, M. Martin BRYNER, Mme Anne STIEFEL

Membres dès 1^{er} juillet 2012 : Mme Anne STIEFEL responsable, Mme Caroline PRALONG, Mme Claudine VANAT-GACHET et M. Martin BRYNER.

A la rentrée d'août 2012, 1160 élèves sont enregistrés, soit une augmentation de 25 enfants par rapport à la rentrée 2011-2012.

- Au primaire : 659 élèves répartis dans 8 villages dont 284 déplacés, soit 43% de l'effectif.
- Au secondaire : sur un effectif de 501 élèves, seuls les 73 enfants domiciliés à Begnins ne sont pas déplacés

Quelques chiffres

Les effectifs inscrits d'août à décembre 2012 se répartissent de la manière suivante :

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
BASSINS	128	86	214
BEGNINS	101	72	173
BURTIGNY	29	18	47
COINSINS	31	18	49
DUILLIER	67	76	143
LE VAUD	136	89	225
LONGIROD	30	15	45
MARCHISSY	32	30	62
SAINT-GEORGE	76	65	141
VICH	29	32	61
TOTAL	659	501	1160

Organisation des transports

Minibus AISE – Communes du haut

Le minibus de l'AISE assure les transports, tous les jours, des élèves du CIN et du CYP de Le Vaud et Marchissy scolarisés à Bassins. Il transporte également les élèves de ces villages pour des cours ACT, EPH et piscine vers les villages où sont donnés ces cours.

Des demandes ponctuelles des enseignantes pour transports inhérents à différentes activités organisées par l'école sont faites par ce minibus. Les frais sont alors facturés à l'Esplanade.

Pour information, le chauffeur Monsieur HERPICH, a enregistré du 01.01.2012 au 31.12.2012 468.5 heures de conduite et 444 heures de temps d'arrêt de sa fonction. Il a parcouru 10'890 km.

Minibus AISE – Communes du bas

A la rentrée 2012, et pour la première fois, un pôle pour les 5^{ème} et 6^{ème} Harmos a été mis en place à Coinsins pour les élèves des villages du bas. De ce fait, 24 élèves de Duillier sont maintenant déplacés.

Dès la rentrée d'août, le minibus assure différents transports des élèves de CYP domiciliés à Duillier, Coinsins ou Vich afin qu'ils puissent se rendre dans leurs écoles respectives des villages du bas. Il a également pris en charge deux enfants domiciliés à Begnins, scolarisés à Duillier et ceci à raison de deux fois par jour. Les deux autres courses étant assurées par la SAPJV.

Chaque jour, il effectue des transports supplémentaires pour les ACT, cours de gymnastique ou de piscine.

La société ABC Taxis met à disposition un chauffeur régulier pour effectuer ces courses. Le véhicule est placé sous sa responsabilité, l'entretien étant assuré par l'AISE.

SAPJV

Chaque jour, un minibus assure le transport du cycle CIN et CYP de Burtigny, Begnins (les deux élèves cités précédemment), Vich, Coinsins vers leurs écoles respectives des villages du bas, y compris l'école du Duillier.

Il est à relever qu'un seul élève habitant Pont Farbel à Vich a nécessité la mise en place d'un transport spécial pour l'amener de son domicile à Begnins et retour. Nous avons pu diminuer les frais car dans l'organisation mise en place, la SAPJV pouvait combiner ce trajet avec une course pour des primaires. En raison du changement d'horaire du secondaire, nous n'avons pu continuer de cette manière ce qui a obligé Vich à mettre en place un transport aux frais de la Commune.

Un autre minibus assure tous les transports des élèves de Saint-George (y compris Viri-Malherbe), Longirod et Marchissy scolarisés Saint-George, Bassins ou à Le Vaud.

ABC TAXIS

Tous les jours ABC Taxis transporte des élèves de CIN domiciliés à Vich et à Coinsins et scolarisés à Duillier. Des transports sont également organisés pour les villages du haut entre Burtigny, Bassins, Le Vaud et Marchissy pour des élèves de CIN et de CYP.

ABC Taxis prend en charge, depuis le changement d'horaire de décembre, 6 élèves des villages de Bassins, Burtigny, Begnins et Vich pour les transporter au collège de Grand Champ à Gland et ceci tous les matins. Le retour s'effectuant avec CarPostal.

ARCC

Les CIN habitant Saint-George Côte Viri et Côte Malherbe sont transportés quatre fois par jour par ARCC à l'école de Saint-George. A cet endroit, il prend également en charge des CIN de Saint-George, de même que ceux de Longirod, pour les amener à Marchissy. Le véhicule revient ensuite vers Saint-George avec des CYP domiciliés à Marchissy et Longirod.

CARPOSTAL

Tous les élèves du cycle secondaire empruntent uniquement CarPostal de même que les CYP de Begnins pour aller vers Vich et Coinsins. 7 élèves de la Cézille empruntent également CarPostal pour se rendre à Bassins ou Le Vaud. Pour ces enfants, au changement d'horaire du 10 décembre, un transport par minibus a pris le relais.

Carpostal assure aussi des courses horaires pour les périodes ACT-ACM, retour piscine, EPH.

Dès la rentrée d'août, la fin des cours de la presque totalité des secondaires les lundis à 15h00 et les mercredis à 12h30 a nécessité la mise en place de certaines courses spéciales. De même qu'en raison du grand nombre d'élèves transportés, des doublures ont été nécessaires.

Nous avons aussi constaté une surcharge à certaines heures pour les communes du bas, les courses horaires étant fréquentées par les usagers pendulaires. Pour ces raisons, des courses spéciales ou des dédoublements de courses horaires ont été mis en place.

ROCHAT TRANSPORTS

Cette entreprise a été sollicitée pour pallier au manque de places dans les bus. Elle assure le retour des élèves des cycles CYT 5 et 6 à Bassins chaque mercredi, fin des cours à 12h30. En raison du changement d'horaire du décembre, cette collaboration n'a plus été nécessaire.

Conclusion

La commission des transports tient à remercier les entreprises de transports pour leur collaboration efficace et les chauffeurs qui exécutent les trajets en toute sécurité pour les élèves, de même que M. Olivier Tardy, doyen à l'Esplanade, pour son excellente coopération et sa disponibilité.

La principale difficulté de l'année écoulée a été la problématique du changement d'horaire. Nous avons dû mettre en place, au printemps passé, une organisation valable dès la rentrée d'août, sachant que celle-ci allait être chamboulée en décembre 2012. La commission des transports a collaboré avec le conseil de Direction et CarPostal afin d'étudier différentes variantes pour le nouvel horaire. La Direction de l'école a fait le choix d'avancer l'heure du début des cours pour le secondaire à 07h40.

Nous avons ensuite adapté nos transports en fonction de cette nouvelle donne. Ces deux organisations à mettre en place ont nécessité un nombre important d'heure de travail. Cependant, LemanSites, créateur de site internet, a grandement favorisé notre travail par la mise en place d'un logiciel de gestion des élèves. Nous avons pu bénéficier de cette collaboration dès juin, entre autre pour l'envoi des courriers aux parents d'élèves transportés par nos soins. Nous remercions LemanSites pour cet indispensable outil de travail et pour leur excellente collaboration. Remerciements également à Martine Guignard qui a beaucoup œuvré à la mise en place de la rentrée d'août.

Il est à relever que la gestion de ces transports n'est pas tâche aisée d'autant plus que le dicastère a, exceptionnellement cette année, mis sur place deux organisations de transport. De même, la chance n'a pas été de notre côté en raison de conditions météorologiques catastrophiques le lundi 10 décembre, jour du changement d'horaire qui a vu, entre autre, un bus articulé complètement bloqué à Saint-George. Nous avons également dû faire face à d'innombrables parents mécontents en raison de l'avancement de début des cours et du fait que la plupart des élèves ne peuvent plus rentrer pour le repas de midi. De très nombreux téléphones, courriers et quelques pétitions ont bien occupé les membres du dicastère. Grâce à une organisation rigoureuse, une économie de près de 20% du budget initial a été réalisée.

A noter que si les débuts et les sorties de fin des cours des secondaires étaient étalés plutôt que groupés, nous aurions, peut-être, ainsi pu éviter la mise en place d'un certain nombre de courses spéciales.

Une convention, élaborée par la Commission des transports, que les élèves et leurs parents ont dû retourner signée à l'AISE par le biais de leurs enseignants, a permis de rappeler certaines règles de conduite et les responsabilités de chacun des intervenants.

IV. UAPE – Membres du 1^{er} janvier 2012 au 31 janvier 2012 : Mme Anne-Gaëlle BOVON-ABBET, Responsable, Mme Muriel ROSSELET, Mme Claudine VANAT-GACHET.

Membres dès le 1er février 2012 : Mme Muriel ROSSELET, responsable, Mme Claudine VANAT-GACHET.

Cantine :

La cantine sert environ 200 repas par jour, répartis en trois services. Avec l'arrivée des nouveaux horaires de Car Postal en fin d'année, les élèves n'ont plus la possibilité de rentrer chez eux à midi. Il a donc fallu mettre en place un dispositif supplémentaire, pour garantir un bon encadrement des élèves du secondaire qui restent à Begnins pour manger, ainsi que ceux qui doivent attendre les premiers cours du matin et ceci dans un espace surveillé et chauffé. Ainsi, la buvette du football est mise à disposition des élèves du mardi au vendredi matin de 7h30 à 8h30 ainsi que pour la pause de midi (pique-niques) de 11h15 à 12h50.

Une personne supplémentaire a été engagée par l'AISE pour la surveillance de ce lieu.

Les repas sont facturés CHF 10.00 (CHF 8.00 à charge des parents et CHF 2.00 de subvention intercommunale).

Une surveillance à la bibliothèque, assurée par des enseignants, a aussi été améliorée et les élèves peuvent à présent s'y rendre du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11h15 à 12h50.

Mme Chantal Turin, comptable s'occupe de la facturation en collaboration avec M. Philippe Marguerat.

Un grand merci à M. Philippe Marguerat et toute son équipe pour leur disponibilité et la qualité de leur travail.

UAPE :

La Commune de Bassins accueille des écoliers de 4 à 12 ans dans son UAPE. La Commune de Duillier a créé sa propre structure indépendante (CAPS), ouverte depuis la rentrée d'août 2012.

Les élèves fréquentant ces lieux sont pris en charge avant et après l'école, ainsi que pendant la pause de midi et ce, du lundi au vendredi jusqu'à 18h30.

Les Communes de Saint-George et de Le Vaud ont également une cantine pour les repas de midi.

Dans ces quatre cantines, la subvention intercommunale est aussi de CHF 2.00 par repas servi.

Devoirs Surveillés :

De janvier à juin 2012, les devoirs surveillés des élèves du primaire se sont poursuivis à Duillier deux fois par semaine sous la surveillance de Mme Francine Ischi. Ils n'ont pas été reconduits de septembre à décembre 2012 par manque d'inscription. Pour les villages « du haut », ceux-ci se déroulent à Bassins.

Pour le secondaire, les devoirs surveillés ont lieu trois fois par semaine à l'Esplanade à Begnins sous la surveillance d'enseignants.

Mme Chantal Turin, comptable s'occupe de la facturation des devoirs surveillés.

Une brochure est distribuée avant chaque rentrée scolaire aux élèves de niveau secondaire. Celle-ci contient les formulaires d'inscriptions pour la cantine et les devoirs surveillés. Les parents renvoient les inscriptions directement au secrétariat de l'AISE. Si des modifications surviennent en cours d'année, les parents doivent avertir le secrétariat de notre association.

Conclusion

Le CoDir a vécu une année très difficile. L'instabilité des lois, les changements au sein du CoDir n'ont pas facilité le travail.

La mésentente au sein du CoDir n'a pas permis de mener à bien toutes les réflexions utiles à la saine gestion de notre mission.

Il faut remercier tous les anciens membres et les membres actuels du CoDir qui ont œuvré pour la bonne marche de l'association. Si des tensions sont mesurables, il faut un certain temps pour faire un chemin vers ce qui est la réalité du terrain.

Il faut associer à nos remerciements, les membres du Conseil Intercommunal et l'entier du personnel de l'AISE pour leur engagement sans faille à la gouvernance de ce navire qui ne coulera pas.

Les problèmes restent entiers. De grâce, ne donnons pas raison à l'industriel Jean-Paul Getty qui tirait profit de sa célèbre analyse pour reprendre des sociétés en perdition sur l'adage :

Les rochers sont là, prenons le temps de trouver les courants maritimes qui permettront de répondre aux attentes des Communes dans le respect des demandes raisonnables de nos citoyens et des acteurs de la formation pédagogique.

Décision

La CoDir prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

- vu le préavis du CoDir n° 003/2013 du 2 avril 2013 ;
- entendu les conclusions du rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

de donner décharge au CoDir pour sa gestion de l'année 2012.

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

Le Président :

La Secrétaire :



Didier Lohri



Vanessa Wicht